

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2018

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, et antériorité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année concernée.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 est voté le 6 avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette
- De mobiliser les subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

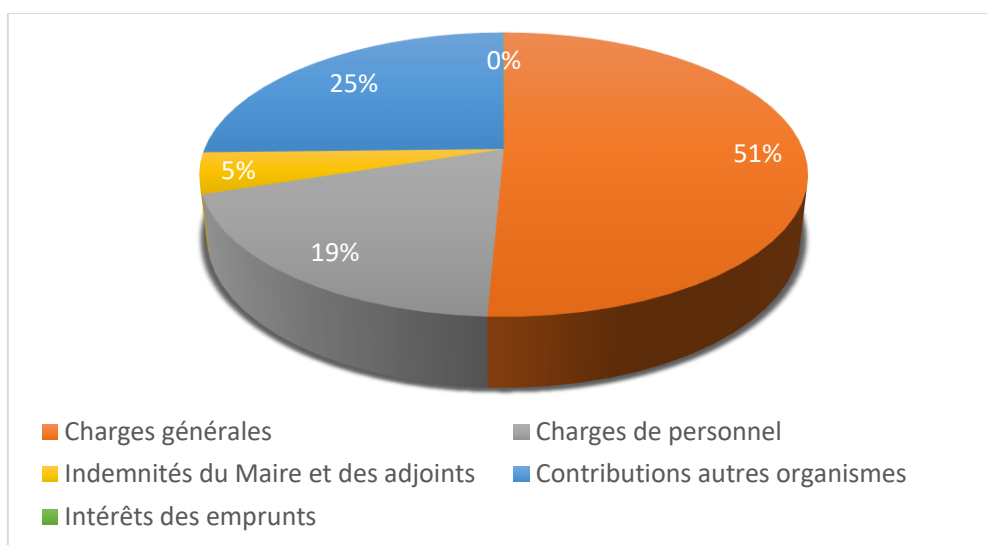
II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe d'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a. Les dépenses de fonctionnement

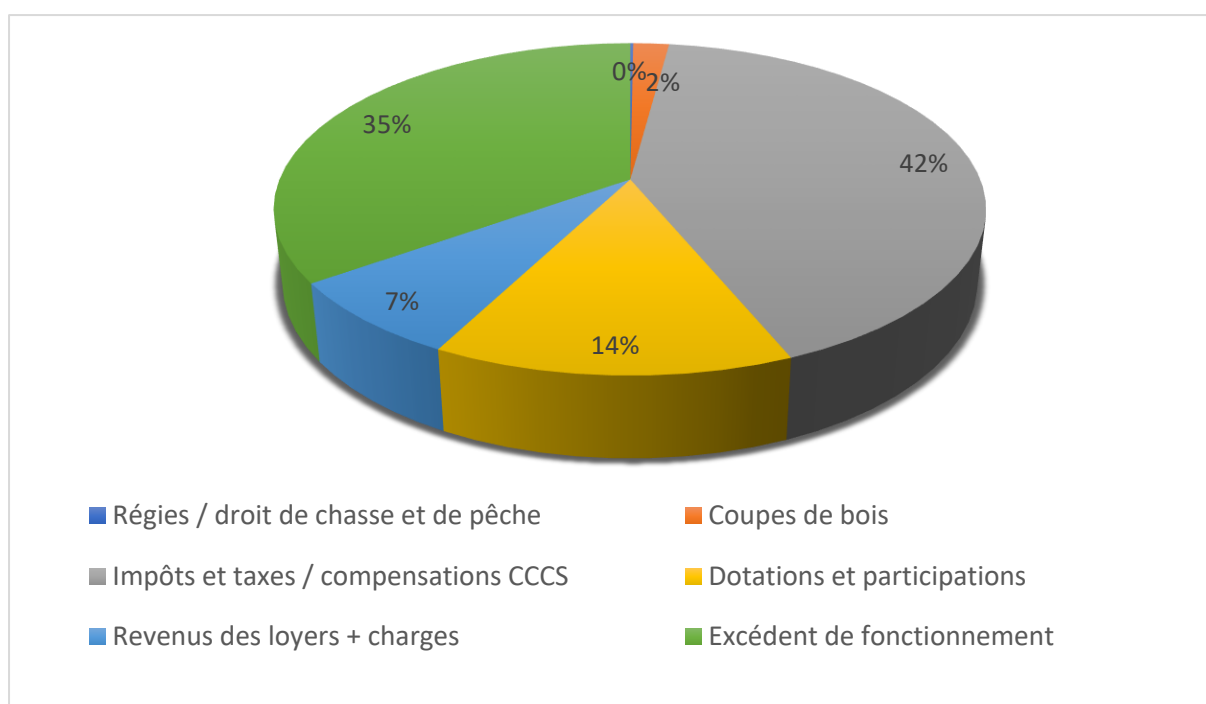
Dépenses de fonctionnement	
Charges générales	449 396
Charges de personnel	170 481
Indemnités du Maire et des adjoints	41 300
Contributions autres organismes	224 366
Intérêts des emprunts	497



b. Les recettes de fonctionnement

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Recettes de fonctionnement	
Régies / droit de chasse et de pêche	2 215
Coupes de bois	27 600
Impôts et taxes / compensations CCCS	595 729
Dotations et participations	197 899
Revenus des loyers + charges	107 800
Excédent de fonctionnement	498 128



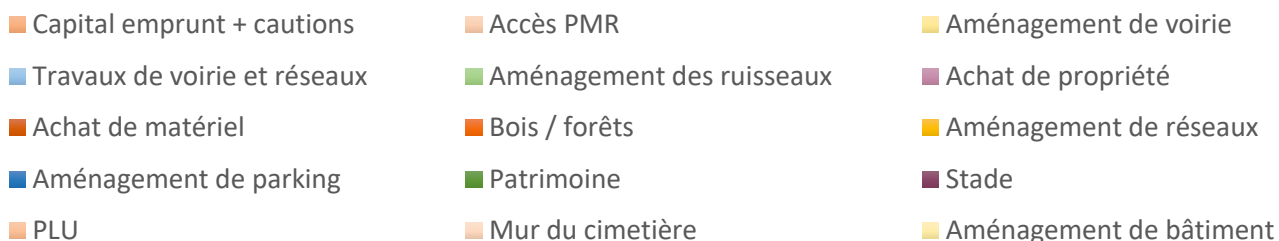
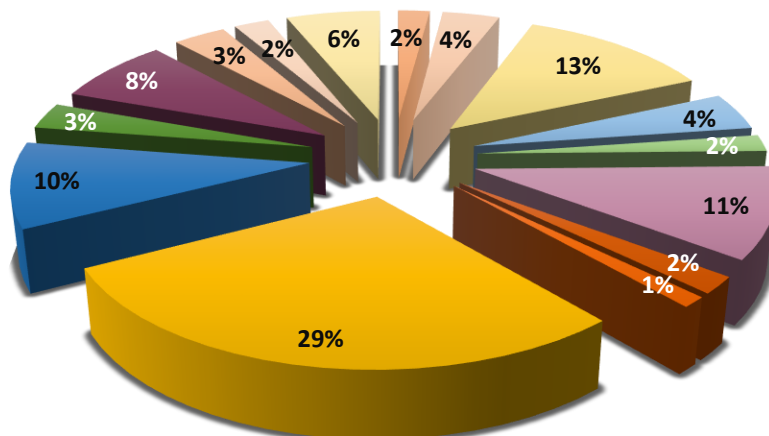
III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, ou recettes à caractère exceptionnel.

a. Les dépenses d'investissement

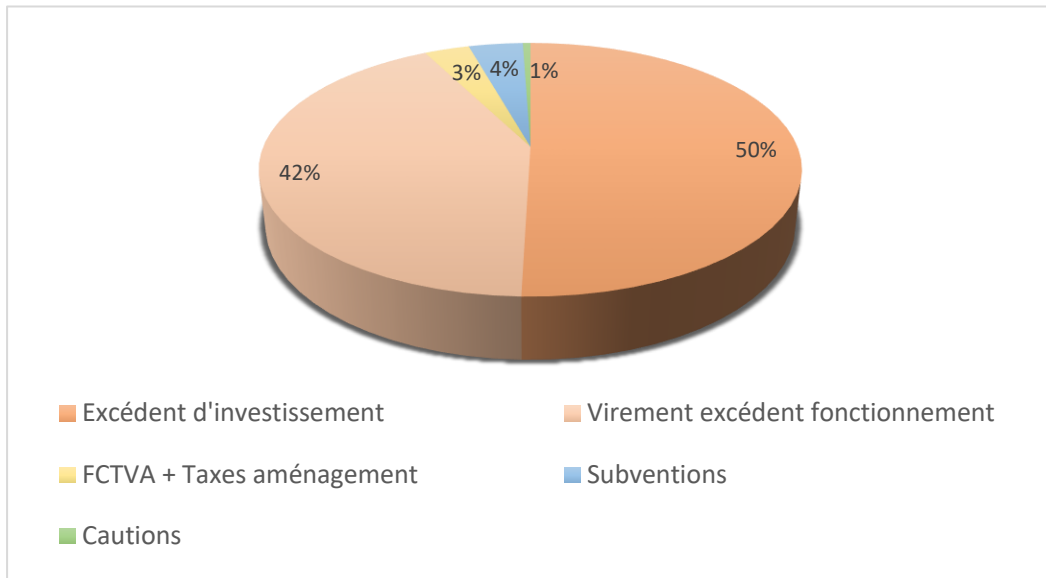
Dépenses d'investissement	
Capital emprunt + cautions	26 972
Accès PMR	48 785
Aménagement de voirie	164 500
Travaux de voirie et réseaux	57 188
Aménagement des ruisseaux	25 229
Achat de propriété	138 322
Achat de matériel	25 911
Bois / forêts	16 000
Aménagement de réseaux	379 212
Aménagement de parking	130 000
Patrimoine	40 100
Stade	100 000
PLU	44 850
Mur du cimetière	30 000
Aménagement de bâtiment	80 000

Dépenses d'investissement



b. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	
Excédent d'investissement	525 820
Virement excédent fonctionnement	437 659
FCTVA + Taxes aménagement	33 215
Subventions	40 000
Cautions	5 618



IV. Ratios

Fonctionnement		
Charges générales / population	449 396	477 €/hab
Charges de personnel / population	170 481	181 €/ hab
Autres charges / population	265 666	282 €/hab
Produits des impôts / population	595 729	632€/hab
Produits des dotations / population	197 899	210€/hab
Revenus des loyers / population	107 800	114€/hab
Investissement		
Dette / population	21 354	23€/hab
Opération d'équipement / population	1 280 097	1359€/hab

Population légale au 1er janvier 2018 : 942 habitants.